

Le souvenir du contexte : rémanence et grammaticalisation des marqueurs discursifs

Bernard COMBETTES, Mathilde DARGNAT

Introduction

Sans prendre parti sur la pertinence de la distinction grammaticalisation/pragmaticalisation (cf. Degand & Evers-Vermeul 2015), on cherche ici à déterminer l'intérêt du concept de rémanence pour cerner les notions fondamentales que sont la réanalyse et l'analogie. Nous nous appuyons pour cela sur l'examen de la formation et de l'évolution de certains « marqueurs discursifs », en l'occurrence *dans la mesure où* et *en principe*, et en particulier sur certains de leurs contextes. Deux types de contextes sont à prendre en considération : un contexte qui demeure de nature phrastique, mettant par exemple en jeu des faits syntaxiques comme les corrélations ou certaines formes grammaticales ; un contexte plus discursif, qui ne se trouve pas aussi fortement lié à des faits de dépendance stricte, mais dont le sémantisme permet un certain nombre d'inférences. Il nous semble ainsi possible de considérer comme un cas particulier de rémanence la réapparition, plus ou moins lointaine dans le temps, de valeurs héritées du contexte dans lequel a pris naissance le marqueur. C'est ce « souvenir » du contexte d'origine que nous illustrerons par l'examen plus détaillé d'exemples des deux types locutions mentionnées.

1. Contexte restrictif : *dans la mesure où*

Dans le cas de la locution *dans la mesure où*, qui apparaît dans la deuxième moitié du 19^e s., c'est l'un des aspects du sémantisme du terme « mesure » qui est mis en avant : le sens de « dimension », combiné à celui de la préposition *dans* conduit à la notion de simultanéité entre les déroulements de deux états de choses. S'établit ainsi un rapport qui se rapproche de la « variation concomitante » qui caractérise certains tours comparatifs comme les corrélations *plus... plus...* (Fuchs 2014), le contenu de P_1 variant en proportion de celui de P_2 . Par un jeu d'inférences, cette relation évolue assez naturellement vers l'expression de la causalité et de l'hypothèse ; P_1 à proportion de P_2 entraîne : P_1 à cause de P_2 et P_1 si P_2 . (1) fait bien apparaître la concomitance et l'effet de causalité qui en découle :

(1) Or, cette subordination est bien plutôt le renversement de l'ordre naturel. Elle ne peut donc se réaliser que progressivement, **à mesure que** l'homme s'élève au-dessus des choses pour leur faire la loi, pour les dépouiller de leur caractère fortuit, absurde, amoral, c'est à dire **dans la mesure où** il devient un être social. (Durkheim, 1893)

- *Valeur restrictive*

Dans ses premiers emplois, la proposition introduite par *à mesure que* fonctionne comme un circonstant intégré à la structure phrastique, doté d'une portée intrapredicative, ce qui se traduit, comme dans le cas d'autres subordonnées, dans des faits de coordination et de position que nous n'illustrerons pas ici. Un trait caractéristique important pour la problématique de la rémanence est dès les premières

attestations l'insertion de *dans la mesure où* P dans des contextes qui présentent une restriction et qui conduisent ainsi à l'interprétation : *seulement dans la mesure où*. Cette limitation sémantique peut être indiquée par un adverbial, comme *exactement* dans (2) :

(2) Tout document a une valeur exactement **dans la mesure où**, après en avoir étudié la genèse, on l'a réduit à une observation bien faite. (Seignobos, 1898)

L'expression la plus fréquemment utilisée est cependant la négation restrictive, *dans la mesure où* se combinant dès le début assez systématiquement avec *ne... que*. (3), (4) et (5) laissent bien voir l'orientation sémantique du tour :

(3) C'est donc encore un optimisme, mais abaissé, dégradé, n'échappant aux contradictions de l'ancien que **dans la mesure où** il rend son propre idéal plus court, plus pauvre ou plus obscur et ses aspirations plus confuses. (Renouvier, 1864)

(4) Car je ne puis m'intéresser à moi-même que **dans la mesure où** quelqu'un d'autre s'y intéresse, et pour secouer mon apathie il faut que cela doive réjouir un cœur qui m'aime. (Amiel, 1866)

(5) L'action est le ciment dont nous sommes façonnés ; nous ne subsistons que **dans la mesure où** nous agissons ; c'est une dissolution que l'oisiveté, c'est une décomposition que la mort. (Blondel, 1893)

On remarquera que c'est la préposition *dans* qui implique déjà, dès le départ, une certaine limitation permettant d'exprimer la concomitance entre les deux procès évoqués dans les propositions. Tout se passe alors comme si cette valeur de restriction sous-jacente exigeait une explicitation dans le contexte. Il faut aussi noter que cette utilisation de la locution dans des contextes exprimant la restriction va de pair avec l'effacement du trait « variation » du sémantisme de départ. Des prédicats comme « échapper aux contradictions », en (3) ou « subsister » en (5) ne se prêtent guère à une gradation, ce qui met encore mieux en avant la valeur hypothétique et causale doublée d'une restriction : « ce n'est que si quelqu'un d'autre s'intéresse à moi que ... ; ce n'est que si nous agissons que nous subsistons ».

Les contextes de type négatif comme ceux qui précèdent sont favorables à une opération de réanalyse qui fait interpréter la locution comme un équivalent de « seulement si » ou de « seulement parce que », la notion de variation concomitante d'origine passant ainsi au second plan. L'emploi d'adverbes comme *uniquement* ou *seulement* dans des exemples plus récents montre bien l'association qui continue à s'opérer entre la locution et la restriction :

(6) M. Bataille m'intéresse uniquement **dans la mesure où** il se flatte d'opposer à la dure discipline de l'esprit à quoi nous entendons bel et bien tout soumettre [...] (Breton, 1929)

(7) Depuis dix ou quinze ans, les ethnologues ont consenti à se pencher sur certaines disciplines corporelles, mais seulement **dans la mesure où** ils espéraient élucider ainsi les mécanismes par lesquels le groupe modèle les individus à son image. (Lévi-Strauss, 1950)

C'est cette valeur restrictive qui se maintiendra en l'absence de contexte destiné à l'expliciter, lorsque la locution n'aura plus une portée intrapredicative mais relèvera du niveau énonciatif.

Le souvenir du contexte : rémanence et grammaticalisation des marqueurs discursifs

- *Changement de portée*

Dans la suite de son évolution, sur une durée relativement brève, la proposition introduite par *dans la mesure où* change de statut syntaxique et, avec le fonctionnement d'un constituant périphérique, trouve une position privilégiée en début d'énoncé. N'étant plus intégrée à la structure propositionnelle, la subordonnée voit sa portée se modifier et s'étendre au domaine énonciatif, ce qui lui permettra de jouer un rôle dans le marquage de la démarche argumentative (Combettes & Kuyumcuyan 2010).

Dans ce changement de niveau, qui correspond à un type d'évolution bien représenté par ailleurs, il faut souligner le rôle important que joue l'opération de thématisation. L'antéposition de la subordonnée et son détachement en début d'énoncé sont un facteur déterminant dans le changement de domaine d'application de l'expression. Avec la fonction de thème liée à la position initiale semble s'opérer une mise au second plan des valeurs de concomitance et d'éventualité qui étaient caractéristiques de la locution ; la thématisation place ainsi le contenu de la proposition hors du champ du possible et le présente comme correspondant à un état de choses incontestable :

(8) Aussi, **dans la mesure où** la nature sensible et le corps même sont immanents à la vie réfléchie, la production de l'intention active emporte avec elle les conditions organiques qui y sont liées. (Blondel, 1893)

(9) Représentez-vous l'instant où la société se contracte : si l'adhésion est unanime, le contenu de toutes les consciences est identique. Donc, **dans la mesure où** la solidarité sociale provient d'une telle cause, elle n'a aucun rapport avec la division du travail. (Durkheim, 1893)

Le détachement de la proposition entraîne une interprétation proche de celle de *puisque*, par exemple, ou de la locution *s'il est vrai que*. Dans un mouvement qui correspond à la pragmatization, changement de niveau tel qu'il est évoqué par Traugott (1982), la relation logique ne s'exerce plus entre les contenus des propositions mais, dans le domaine de l'énonciation, entre des actes de parole. Ce passage au niveau énonciatif va de pair avec une spécialisation de l'expression comme marqueur discursif. Dans son fonctionnement intrapredicatif, en construction liée, la proposition introduite par *dans la mesure où* a un statut identique à celui des autres circonstancielles intégrées, telles que *par ce que* P, ce qui ne lui permet de n'exprimer que difficilement des effets de polyphonie, de marquer un jugement sur le dire. En position détachée, la proposition peut en revanche, de la même façon que la plupart des autres subordonnées à statut de périphériques, avoir une portée sur l'acte de parole et, par là, jouer un rôle spécifique dans le domaine des relations discursives. La notion de causalité contenue dans le sémantisme de *dans la mesure où* fait que la locution, proche en ce sens de *puisque*, se trouve spécialisée dans l'expression de la justification.

- *Valeur de justification*

En ce qui concerne les relations de discours, *dans la mesure où* intervient dans l'activité de justification avec un sémantisme particulier qui la distingue des autres marqueurs et qui est dû au trait « restrictif » hérité des emplois intrapredicatifs. Dans bon nombre d'exemples, des indices d'ordre lexical font bien apparaître les raisons qui font que la locution *dans la mesure où* est particulièrement bien adaptée à l'expression d'un certain type de justification. Cette démarche correspond en effet au besoin éprouvé par le locuteur de faire accepter un présupposé qui ne va pas de soi, un

point de vue qui n'est pas obligatoirement celui de tous les récepteurs. Alors que *puisque* impose, dans une sorte de coup de force, la réalité d'un argument comme évidente, indiscutable et admise de tous, l'utilisation de *dans la mesure où* suggère que l'argument *puisse* être discuté en tant qu'argument mais demande au locuteur de l'accepter comme valide dans la démarche argumentative adoptée. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer dans le contexte d'emploi des indications qui soulignent, en modalisant en quelque sorte l'assertion, le fait que le choix de tel ou tel argument est indispensable pour étayer un raisonnement qui n'est pas d'évidence. En (10) et (11), l'expression « il faut reconnaître » et la forme interrogative (« quelle est la cause ? »), formules qui supposent que les opinions ne sont pas partagées, participent à ce que l'on pourrait considérer comme la prise en charge de la diversité des présupposés de l'interlocuteur :

(10) Il faut donc reconnaître que l'amitié, sentiment de longue haleine, finit par sécréter ses propres décors, **dans la mesure où** elle s'inscrit précisément dans la durée, le souvenir, et qu'elle est un dépôt. (Blondin, 1982)

(11) Nous avons déjà vu cette ambiguïté au cœur de la conscience de l'enfant. Mais **dans la mesure où** il y a scission, quelle est la cause de cette scission ? La valeur de la personnalité n'est pas en jeu. (Mounier, 1946)

Il arrive que plusieurs de ces indices se combinent dans une même séquence argumentative. Ainsi en (12) à l'interrogation initiale et à l'atténuation par *au moins* vient s'ajouter l'emploi du conditionnel *pourrait* et de l'adverbe *presque* dans la deuxième phrase, ce qui présente l'objet de l'argumentation comme une question difficile, sur laquelle il n'y a pas unanimité des opinions. Le présupposé donné comme argument dans la subordonnée participe également à cette atténuation en apparaissant, en raison de l'emploi de *dans la mesure où*, comme l'un des présupposés possibles que le locuteur demande d'accepter :

(12) Allons-nous maintenant déceler un instinct agressif au moins chez les enfants anorexiques ? **Dans la mesure où** ils sont atteints de la même maladie que les adolescentes, on pourrait presque les caractériser par la même absence comportementale. (Vuillemin, 1949)

Il en va de même en (13) où le conditionnel *pourrait* et l'expression *il m'a paru souhaitable* constituent un contexte favorable à l'introduction d'un argument par *dans la mesure où*, la relativisation de la force de cet argument allant ainsi de pair avec celle de l'évidence du fait à démontrer :

(13) Ce livre est un roman : l'intrigue est inventée, les héros sont imaginaires. Il pourrait dès lors se passer de preuves et d'explications. Mais **dans la mesure où** le décor, les événements et certains personnages secondaires sont « historiques », il m'a paru souhaitable de donner au lecteur des indications sur les sources. (Chandernagor, 1995)

Dans de tels contextes, la force des arguments est relativisée, l'argument utilisé n'étant qu'un parmi d'autres, qui auraient été également envisageables. Dans le passage suivant, ce sont des expressions comme *on peut se demander* et *finalement* qui font interpréter le contenu de *dans la mesure où* P comme une des causes possibles de l'énonciation du prédicat principal :

(14) On peut se demander si, avec les nourrices, finalement, ils ne vivaient pas assez bien leur sexualité infantile, **dans la mesure où** elles n'avaient pas les interdits que

Le souvenir du contexte : rémanence et grammaticalisation des marqueurs discursifs

les mères ont eus après, au XVIII^e s., au XIX^e s., quand elles ont commencé à nourrir leur propre enfant. (Dolto, 1985)

La démarche argumentative qui est ainsi marquée par *dans la mesure où* et la différence avec *puisque* se laissent bien percevoir dans l'extrait suivant :

(15) Une idée du théâtre s'est perdue. Et **dans la mesure où** le théâtre se borne à nous faire pénétrer dans l'intimité de quelques fantoches, et où il transforme le public en voyeur, on comprend que l'élite s'en détourne. (Artaud, 1938)

Etant donné le jugement négatif contenu dans les subordinées (*se borner à, transformer en voyeur*), ces arguments ne peuvent faire partie de la connaissance partagée par tous les locuteurs ; il est cependant nécessaire qu'ils soient acceptés pour parvenir à la conclusion introduite par *on comprend que*, formule qui correspond en fait à *on peut comprendre que*. Se retrouve ici, transposée dans le domaine de l'argumentation, la valeur de restriction, qui implique que d'autres arguments pourraient être utilisés, dans un enchaînement dont une paraphrase serait : « c'est seulement si on accepte P₁ que je peux énoncer P₂ ».

On constatera que le fonctionnement extrapredicatif de la subordonnée empêche d'utiliser des adverbiaux qui marqueraient la restriction ou, plus largement, une modalisation, impossibilité qui se produit pour les propositions comme *puisque P, sauf que P*, etc. (**seulement puisque P, *uniquement sauf que P*). Alors que l'explicitation était possible en fonctionnement lié, comme en (6) et (7), elle s'avère difficile sinon impossible dans :

(16) **Dans la mesure où** la génétique nous a révélé l'extraordinaire complexité de la substance héréditaire, elle a donné encore plus de nécessité à l'hypothèse transformiste. Rostand, 1939

(16') (?) Uniquement (seulement) **dans la mesure où** la génétique nous a révélé l'extraordinaire complexité de la substance héréditaire, elle a donné encore plus de nécessité à l'hypothèse transformiste.

Ainsi, sans que la négation restrictive soit exprimée, la locution permet-elle, à elle seule, d'exprimer la relation : « P₁ si et seulement si P₂ ».

- *Mise en doute de la réalité*

Il faut signaler enfin une valeur discursive particulière qu'a prise la locution, assez rapidement – au début du 20^e s. – après son apparition. Dans un type de contexte différent de ceux que nous venons d'examiner, ce qui devient saillant, c'est la mise en doute de la réalité, de l'existence d'un référent ou de l'état de choses évoqué dans le contenu de la subordonnée, dont la place n'est plus obligatoirement en tête d'énoncé, mais qui peut se trouver utilisée comme une sorte de commentaire, en ajout ou entre parenthèses. Dans des exemples comme :

(17) Le rôle immense joué par la Méditerranée dans cette transformation qui s'est étendue à l'humanité s'explique, (**dans la mesure où** quelque chose s'explique), par quelques observations toutes simples. (Valéry, 1936)

(18) Claudel est mon maître, **dans la mesure où** je puis en avoir un. (Alain-Fournier, 1914)

(19) La dignité de l'artiste, **dans la mesure où** elle existe, se voit ici automatiquement transférée au critique qui donne son temps à extraire de ces magmas invertébrés ordre et signification. (Gracq, 1948)

même si cela est moins évident que dans les exemples cités plus haut, la relation exprimée par *dans la mesure où* nous semble encore correspondre à la justification de l'acte de parole : « Dans la mesure où / s'il est vrai que quelque chose peut s'expliquer, on peut affirmer que le rôle ... », « Si on accepte que la dignité de l'artiste existe, alors on peut affirmer qu'elle est automatiquement transférée ... ». C'est la restriction, toujours sous-jacente, qui permet ici une mise en doute que n'autoriserait évidemment pas l'emploi de *puisque* ou de *car* ; de « ce n'est que dans la mesure où P₁ que P₂ » on passe à : « il se peut que P₁ ne soit pas vrai ». Cette mise en doute de la réalité du contenu est la conséquence de la position en ajout de la subordonnée ; cette position entraîne un effet de polyphonie, de pensée d'après-coup correspondant à une sorte de rectification qui pourrait être explicitée par un adverbe comme *toutefois* : « si toutefois quelque chose peut s'expliciter ».

Il nous semble ainsi possible, dans ces réalisations discursives diverses, de parler d'une rémanence de la valeur restrictive acquise dans des contextes systématisés dès l'origine de l'expression. Il faut toutefois souligner que ce « souvenir » d'un trait sémantique particulier n'a rien d'obligatoire, en particulier lorsqu'elle renvoie à des états de choses réalisés, dont la valeur de vérité n'est pas discutable ; dans de tels contextes, l'expression a une valeur très proche de celle de *puisque* et l'argument présenté n'entre pas dans une série d'autres arguments possibles qui pourraient être invoqués.

2. Contexte contrastif : *en principe*

L'évolution de cette locution, adverbiale aujourd'hui, entre, comme pour *dans la mesure où*, dans un schéma relativement classique pour les marqueurs discursifs (Aijmer 2013, Degand & Evers-Vermeul 2015, Heine 2013, Combettes & Dargnat (s.p)) : un syntagme qui fonctionne d'abord comme substantif de manière intrapredicative (20) acquiert une plus grande autonomie au plan syntaxique et voit sa portée s'exercer sur des portions d'énoncé plus ou moins longues. Avec le statut d'adverbe, le sens de *en principe* s'oriente vers des valeurs qui dépassent la saisie lexicale de départ, pour aller vers des valeurs modales (condition, doute). Dans ces cas, *en principe* est intégré à des phrases génériques, habituelles ou dispositionnelles (Ménendez Benito 2013). Il équivaut à *normalement*, *habituellement*, *en théorie/théoriquement*, *en règle générale*, et appelle souvent une exception à cette norme ou régularité reposant sur un contraste lexical (21) ou introduite par un marqueur d'opposition (22).

(20) Ils [les poètes] ont une estime démesurée de leur art ; et posant d'abord **en principe**, que le chef-d'oeuvre de l'esprit leur appartient, ils ne sont plus en peine que de sçavoir à quel genre de poésie il faut le fixer.(de La Motte, 1730)

(21) **En principe**, le judaïsme a sa place parmi les religions de l'empire ; **en fait**, Israël se refuse depuis des s.s à n'être qu'un peuple parmi les peuples (Yourcenar,1951)

(22) **En principe**, il y a toujours une langue prépondérante qui sert de base au mélange. **Toutefois**, il peut arriver qu'une langue commune résulte d'un mélange de langues. (Vendryès, 1923).

L'analyse soulève un certain nombre de problèmes, que nous ne pourrions tous traiter. Nous faisons ici l'hypothèse que la spécificité sémantique actuelle de *en principe*

gagne à être considérée comme la rémanence d'un trait fourni par le contexte. Sur la base de l'étude des occurrences présentes dans la base Frantext (corpus intégral), nous mettrons en évidence deux phénomènes principaux qui se chevauchent temporellement : d'abord un changement de portée et un détachement ; ensuite un contexte restrictif explicite reposant sur un contraste, qui ouvre la voie de la modalisation (condition, doute). Ceci nous permettra de conclure sur des cas où le contexte restrictif n'est pas explicite (23), et où c'est la locution seule qui implique/invite la modalisation.

(23) Le directeur m'a quitté : « je vous laisse, Monsieur Meursault. Je suis à votre disposition dans mon bureau. **En principe**, l'enterrement est fixé à dix heures du matin. Nous avons pensé que vous pourrez ainsi veiller la disparue. (Camus, 1942)

Dans cet exemple, la lecture la plus naturelle est celle où l'on infère qu'il est possible de changer l'heure de l'enterrement et équivaut à dire : « si l'on se restreint à ce qui est décidé en théorie, alors A, mais si l'on ne s'y restreint pas, alors nonA est possible. »

- *Changement de portée et détachement*

La toute première attestation de la cooccurrence sonne comme un hapax dans le corpus et montre le sens temporel de *principe*, alors synonyme de *début*, *commencement*, *origine*, *fondement* (24).

(24) Vez Glornete, icele tor mabrine, / Li fondememenz est assiz **en principe** ; / Si l'estora Grifaigne d'Aumarie, / Uns Sarrazins de mout tres frant voidie. » (Guillaume d'Orange, 1161)

Il faut presque attendre le milieu du 18^e s. pour trouver d'autres occurrences, (20) étant la seconde attestation dans le corpus de ce qui apparaît maintenant comme une locution. Deux remarques s'imposent : (i) le fait qu'à cette époque *en principe* a acquis un sens renvoyant à des règles, des lois générales, avec parfois une composante de normalité (statistique, causale, déontique) ; (ii) les emplois sont d'abord des emplois intraprédicatifs, associés des constructions verbales trivalentes dont les plus fréquentes se réalisent avec *poser* (1), *ériger* (25), *établir* (26), *mettre* (27), *réduire* (28)¹. Du point de vue de la dépendance, ces exemples montrent que *en principe* fonctionne dans ses premières apparitions comme un argument verbal postposé au verbe, le *en* étant en général facilement remplaçable par *comme* et pouvant supporter une épithète.

(25) quels sont les hommes qui, sous le voile, ou du mécontentement ou du patriotisme, osent ériger **en principe** qu'il ne faut cesser de décrier tous les corps dont la surveillance attentive peut seule garantir la sûreté générale ? (Sieyès, 1791)

(26) De là le droit du plus fort ; droit pris ironiquement en apparence, et réellement établi **en principe**. (Rousseau, *Du contrat social*, 1762)

(27) Or je mets **en principe**, qui, je crois, ne me sera pas contesté, que si la population est la force d'un état, la police en est le régime. (Mirabeau, 1755)

(28) Imitons les vrais physiciens, qui amassent des expériences, et fondent ensuite sur elles un système, qui les réduit **en principe**. (Batteux, 1746)

1 Voir aussi *approuver*, *prouver*, *admettre*, *consacrer*, *accepter*, *embrasser*, *fonder*, *promouvoir*.

A côté des ces emplois intraprédictifs, qui perdurent, notamment avec *poser* et *ériger*, on trouve majoritairement des emplois où *en principe* est une locution adverbiale que l'on peut dire cadrative (Charolles 1997) ou relevant des espaces mentaux (Dancygier & Sweetzer 2005), c'est-à-dire hors de la valence verbale et introduisant un cadre dans lequel est évaluée la vérité de la proposition dans laquelle *en principe* se trouve. Ainsi, en (29), Il faut comprendre : « dans le cadre des principes/habitudes, il est vrai qu'il sort à une certaine heure ».

(29) Le dirigeant de Fiat habitait un peu plus loin, dans un immeuble aux stores bleus. **En principe**, il en sortait tous les jours à la même heure. Quand il se dirigerait vers sa voiture, on le surprendrait par-derrière. (Osmont, 2012)

Ce changement de portée est aussi visible à travers le détachement et la mobilité syntaxique. Le détachement s'observe progressivement dès la fin du 18^e s. Etant donné la courte période concernée, il n'est pas aisé d'extraire des frontières nettes dans l'évolution. A partir de la fin du 18^e s. et jusqu'à nos jours, les différents emplois cohabitent. Cependant, certains exemples sont intéressants à commenter, car ils actualisent une sorte de flottement, propice à la mise en place de l'emploi adverbial. (30) et (31) présentent deux cas d'antéposition sans dépendance argumentale, *principe* y a alors le sens objectif de *règle*, normale ou normative, et fonctionne encore comme un substantif autonome auquel on peut ajouter une épithète, ici *général*. En (30), premier exemple d'antéposition dans le corpus, il ne semble pas y avoir de contraste sous-jacent, ni de dimension modale particulière, (31) peut paraître plus ambigu. En (32), l'antéposition est associée à un contraste avec la proposition précédente introduite par *en fait*, notons que l'imparfait n'est pas un imparfait d'habitude et qu'il ne semble ne pas y avoir de valeur modale non plus.

(30) je me demande si, **en principe général**, un homme de couleur ne peut pas être député à l'Assemblée nationale. (Sieyès, 1791)

(31) **En principe général**, toutes les industries sont libres en France (sans auteur, 1833)

e

(32) elle [la révolution religieuse du 16^e s.] affranchissait l'esprit humain, et prétendait encore à le gouverner par la loi ; **en fait** elle faisait prévaloir le libre examen ; **en principe** elle croyait substituer un pouvoir légitime à un pouvoir illégitime. (Guizot, 1828)

D'autres exemples semblent appuyer l'idée du 19^e s. comme période de flottement propice au développement des valeurs actuelles: (33) est ambigu, *en principe* est en position argumentale (= *comme principe*), mais, grâce à l'imparfait notamment, il peut avoir déjà une valeur de cadratif (= *dans le principe*) voire une valeur modale (= *si l'on se restreint au principe*) ; en (34) et (35), la dépendance argumentale est difficile à établir mais le détachement ne semble pas abouti, le contexte est généralement contrastif ; en (36), il y a bien un détachement mais la dépendance au verbe est encore possible.

(33) le drapeau de la monarchie avoit été transporté par les princes de l'autre côté de la frontière : je n'approuvois point l'émigration **en principe**, mais je crus qu'il étoit de mon honneur d'en partager l'imprudence, puisque cette imprudence avoit des dangers. (Chateaubriand, 1826)

- (34) On est donc très naturellement conduits à penser que les substances métalliques contenues dans les filons d'incrustation proviennent **en principe** de roches éruptives ; seulement elles ne paraissent pas y avoir été introduites tout à fait de la même manière ... (de Beaumont, 1847)
- (35) Il est manifeste qu'une pareille doctrine détruit **en principe** le lien fédéral et ramène en fait l'anarchie, dont la constitution de 1789 avait délivré les Américains. (Tocqueville, 1835).
- (36) **En principe**, il a établi dans sa tête que toute administration et tout gouvernement se composent de cuistres désagréables. (Taine, 1867).
On peut donc dire que, hormis les cas de dépendance argumentale claire avec *poser*, *ériger*, etc., *en principe* se fige et s'adverbialise dès le milieu du 19^e s. Ce statut lui permet d'être inséré entre le verbe et son complément (37) ou détaché sous différentes formes : en incise (38, 39), en tête de phrase (29), très rarement à la fin (40), voire même complètement isolé (41).
- (37) Un répit de trois semaines séparait **en principe** les chimiothérapies. Mais, chaque matin, une infirmière se rendait chez nous pour prélever un peu du sang de l'enfant et l'envoyer au laboratoire. (Forest, 2007)
- (38) Ivan, en même temps, hait la peine de mort [...] et admet, **en principe**, le crime. Toutes les indulgences pour le meurtrier, aucune pour l'exécuteur. Cette contradiction, où Sade vivait à l'aise, étrangle au contraire Ivan Karamazov. (Camus, 1951)
- (39) cela se confondit pour moi avec la notion d'âge de raison, époque qui – **en principe** – est celle où l'on reçoit le premier degré d'initiation. (Leiris, 1939)
- (40) Les formes substantives sont représentées par l'infinitif [...] et les noms d'action. Les adjectives par les participes, **en principe**. Les adverbiales par les gérondifs, invariables, sauf en ce qui concerne certaines locutions gérondives. (Deny, 1952)
- (41) Le service de documentation et de sécurité auquel Louvain était rattaché restait une administration civile, en principe étanche au renseignement militaire. **En principe**. (Garat, 2008)

Le détachement et le changement de portée sont des phénomènes fréquemment relevés dans les analyses des marqueurs discursifs, *en principe* n'échappe pas à ce processus général. Plus spécifiquement, on remarque que les deux processus se combinent avec un autre phénomène, l'insertion de *en principe* dans un contexte contrastif qui permet d'explicitement une restriction.

- *Schéma contrastif et perfection conditionnelle*

La prise en compte d'un contexte plus large que celui de la phrase met en évidence le fait que, dès la première moitié du 19^e s., *en principe* apparaît dans un contexte contrastif explicitant une restriction au domaine des principes invoqués. L'opposition est d'abord lexicale et intrapredicative, *en principe* comme argument étant mis en parallèle, coordonné, à un autre nom. Les oppositions lexicales principales se font d'abord avec *fait* (42), *pratique* (43), *action* (44), *application* (45), essentiellement précédés de *en*. On notera que *en fait* est également devenu une locution adverbiale, qui a évolué comme connecteur, mais n'a pas développé de sens modal. Il faudrait là une autre étude.

(42) Et, d'abord, nous avons commencé à poser **en fait et en principe** qu'il n'y avait rien de plus sot au monde qu'un acte de naissance [...] (Balzac, 1842)

(43) Enfin, j'ai vécu optimiste **en principe** et pas plus abusé qu'un autre **en pratique**. (Sand, 1866)

(44) d'où il suit que chaque État ayant conservé sa souveraineté complète, sinon **en action** du moins **en principe**, a le droit d'interpréter les lois du congrès, ... (A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 1835, 567.)

(45) je regrette que des scrupules respectables, puisqu'ils tiennent à la conscience, mais erronés **en principe** et funestes **en application**, aient engagé le roi d'Angleterre à maintenir des mesures vexatoires et intolérantes (Constant, *Principes de politique*, 1815, 27)

Le contraste est tout fait compatible avec une antéposition et un changement de portée, comme le montrait déjà l'exemple (32), puis (46, 47) :

(46) Ainsi, **en principe**, je crois qu'une consécration complète du nouveau lien n'aggrave pas beaucoup la faute ; mais, **en fait**, il est possible que l'attachement devienne plus humain (Sand, 1838)

(47) **En principe**, le judaïsme a sa place parmi les religions de l'empire ; **en fait**, Israël se refuse depuis des siècles à n'être qu'un peuple parmi les peuples, ... (Yourcenar, 1951)

On pourrait faire l'hypothèse que la construction présentant un contraste avec une antéposition facilite l'emploi adverbial détaché de *en principe*, et d'ailleurs également de son complémentaire. Les deux éléments mis en opposition, d'abord substantifs arguments verbaux, acquièrent facilement le statut d'adverbe, et pour certains le statut de connecteur : c'est le cas de *en fait*, mais aussi de *en vérité* (48) ou *en réalité* (49). Il est logique de trouver plus tard, au 20^e s., des contrastes avec des formes purement adverbiales, *pratiquement* en (50) ou *vraiment* en (51) :

(48) au moment où tout le monde boucle ses malles, se réunir avec d'autres estivants qu'**en principe** on doit revoir ou gratifier de nouvelles mais qu'**en vérité** l'on ne connaîtra plus (Leiris, 1966)

(49) La magie a une telle autorité, qu'**en principe** l'expérience contraire n'ébranle pas la croyance. Elle est, **en réalité**, soustraite à tout contrôle. (Mauss, 1950)

(50) Je suis décidé **en principe**. **Pratiquement**, je ne peux pas encore vous faire de promesse ferme. (Montherlant, 1937)

(51) Mais quand cette femme n'est qu'aimée (**en principe**) et non aimée **vraiment**, et qu'en outre elle vous ennuie... (Montherlant, 1937)

A côté des contrastes qui « rebondissent » sur un lexème (*principe, fait, réalité, pratique*, etc.), il existe des contextes dans lesquels la restriction au fonctionnement général, normal, habituel, sous-entendu par *en principe* est simplement marqué par un connecteur sans rapport d'antonymie avec *principe*, les plus fréquents étant *mais* et *toutefois*. Tout se passe comme si, dans ces exemples, l'élément lexical contrastant avec principe était éludé, implicite. Ainsi, en (52) ou (53), l'idée sous-jacente est « *en principe* A, *toutefois* (dans les faits) B ».

(52) Elle ne frappe **en principe** que les roturiers ; **toutefois**, les privilégiés contribuent aussi, dans une certaine mesure, par une capitation établie depuis 1711. (Guyot, 1889)

(53) **En principe**, il y a toujours une langue prépondérante qui sert de base au mélange. **Toutefois**, il peut arriver qu'une langue commune résulte d'un mélange de langues (Vendryès, 1923)

Cette tendance peut avoir comme effet que le contraste ainsi formulé n'oblige plus à prendre en compte avec autant de précision le contenu sémantique de base de *principe*, qui devient très abstrait et dénote de façon assez vague tout ce qui n'est pas empirique, ce qui n'est pas vérifiable dans la réalité. Plus précisément, *principe* ne renvoie plus à une origine ou des fondements définis mais plutôt à une régularité ou à une normalité, dont le profil dépend du contexte d'énonciation. Il correspond à ce que Kratzer (2012) appelle une « base stéréotypique », c'est-à-dire un ensemble de contraintes sur le cours normal des événements, qu'il s'agisse de régularités habituelles, de lois ou d'exigences éthiques. L'affaiblissement du sens premier, plein, de *principe*, conduirait donc au fonctionnement comme base stéréotypique, qui a une grande affinité avec les modaux. Par ailleurs, la facilité qu'a *en principe* à se glisser dans une structure contrastive puis à la suggérer tout seul donne une valeur conditionnelle, équivalente de « si on se place dans le cadre des principes, alors P... mais si on ne s'y place pas, autre chose que P ». Ce mouvement de la conditionnalité à la restriction est largement attesté par le phénomène de « perfection conditionnelle » ou « inférence invitée » (Fintel 2001). Pour dire les choses très simplement, ceci nous fait spontanément comprendre « si A alors B » comme impliquant « si non A alors non B ».

Ainsi, dans son sens moderne et autonome (sans contraste explicite) comme en (23), *en principe* semble avoir conservé la trace de ce contexte contrastif, apparu au 19^e s., en parallèle d'un processus de détachement ; contexte contrastif qui facilite l'apparition de valeurs modales, expliquant l'effet de doute et d'incertitude concernant l'actualisation de A dans la réalité dans « en principe A ».

Conclusion

On sait l'importance de la dimension contextuelle dans le déclenchement du changement. Le contexte voit son rôle évidemment reconnu dans le processus de grammaticalisation, mais essentiellement en tant que cadre nécessaire à l'opération de réanalyse ou, dans le cas de la pragmatification, comme indispensable à l'établissement de routines discursives. La rémanence, en tant que telle, de traits contenus dans les contextes où se sont effectuées grammaticalisation ou pragmatification est rarement prise en compte. A travers deux exemples de locutions assez fréquentes en français, nous avons voulu montrer que la dimension contextuelle n'est pas seulement le lieu de l'ambiguïté source de la réanalyse mais que certaines de ses caractéristiques se maintiennent de façon rémanente tout au long de l'évolution des formes : restriction pour *dans la mesure où* et contraste pour *en principe*.

On soulignera en conclusion la différence entre ce type d'évolution qui vient d'être évoqué et les autres cas – sans doute plus fréquents – de grammaticalisation ou de pragmatification. Des modalisateurs comme *franchement*, *naturellement*, des connecteurs comme *en revanche*, *par contre*, des structurateurs textuels comme *d'une*

part ... d'autre part, pour ne citer que quelques exemples, ne sont pas le lieu d'une telle rémanence contextuelle. Si leur évolution syntaxique, caractérisée par une autonomisation croissante, est du même ordre, leur évolution sémantique ne doit rien aux contextes dans lesquels s'est produit le changement. Une opération comme la métaphorisation, qui joue un rôle important dans l'évolution de ce type d'expressions, permet d'étendre les emplois à un plus grand nombre de contextes, mais ceci n'affecte pas le sémantisme de départ. Même si elle ne s'avère pas pertinente pour l'ensemble des marqueurs discursifs, la notion de rémanence apparaît toutefois comme particulièrement intéressante lorsqu'il s'agit d'observer l'évolution et le fonctionnement de certaines sous-catégories ; par ailleurs, au plan théorique, elle présente l'avantage d'amener à mieux préciser la fonction du contexte – contexte syntaxique et contexte sémantique – dans lequel s'effectue le changement.

Université de Lorraine, ATILF -CNRS

Références

- Aijmer K. 2013. *Understanding Pragmatic Markers*. Edinburgh : Edinburgh UP.
- Charolles M. 1997. « L'encadrement du discours: univers, champs, domaines et espaces ». *Cahier de recherche linguistique* 6, 1-73.
- Combettes B., Dargnat M. 2018 (s.p.). « Grammaticalisation du tour corrélatif *d'autant que* comme "mot du discours", in A. Roig & C. Schnedecker (eds), volume sur la corrélation à par. chez Garnier.
- Combettes B., Kuyumcuyan A. 2010. « De la quantité à la qualité : sur la formation de deux marqueurs argumentatifs du français moderne : *dans la mesure où* et *pour autant que* ». Actes du CMLF 2010, 137-157.
- Dancygier B., Sweetzer E. 2005. *Mental spaces in grammar*. New-York : Cambridge UP.
- Degand L., Evers-Vermeul J. 2015. « Grammaticalization or pragmaticalization of discourse markers? More than a terminological issue ». *Journal of Historical Pragmatics* 16, 59-85.
- Fintel K. von. 2000. « Conditional Strengthening : A case Study in Implicature ». Manuscrit.
- Fuchs C. 2014. *La Comparaison et son expression en français*. Paris : Ophrys.
- Heine B. 2013. « On discourse markers : Grammaticalization, pragmaticalization, or something else ? ». *Linguistics* 51, 1205-1247.
- Kratzer A. 2012. *Modals and Conditionals*. Oxford : Oxford UP.
- Ménendez-Benito P. 2013. « On dispositional sentences ». In A. Mari, C. Beyssade, F. del Prete (eds), *Genericity*, Oxford : Oxford UP, 276-292.
- Traugott E. 1982. « From propositional to textual and expressive meanings ; some semantic-pragmatic aspects of grammaticalization ». In W. Lehmann & Y. Malkiel (eds), *Perspectives on historical linguistics*, Amsterdam : Benjamins, 245-271.

Résumé

Dans cet article, nous utilisons le concept de rémanence pour traiter des processus de réanalyse et d'analogie observables dans la formation et l'évolution de deux marqueurs discursifs, *dans la mesure où* et *en principe*. L'hypothèse est que leur sémantisme actuel est lié aux traces laissées par certains de leurs contextes d'apparition, qu'il s'agisse de contextes restreints (phrastiques) ou de contextes plus larges (discursifs).

Pour *dans la mesure*, c'est le contexte restrictif et le changement de portée qui permettent d'expliquer les valeurs argumentatives (justification) et énonciatives (commentaire mettant en doute la réalité d'un état de choses). Pour *en principe*, un contexte restrictif contrastif, un changement de portée conduisent aux valeurs actuellement attestées : valeurs modales (condition, doute) avec le plus souvent l'explicitation d'une exception à la norme ou régularité associée au sens lexical premier de *principe*.

Mots-clés

Grammaticalisation, pragmatization, marqueurs discursifs, contexte, réanalyse

Abstract

In this paper, we explore the concept of *remanence* in order to deal with reanalysis and analogy processes, which can be observed in the emergence and change of two discourse markers, *dans la mesure où* (*inasmuch as, insofar as*) and *en principe* (in principle, normally). We claim that their current meaning reflects some properties of their past contexts of use at the sentential or discourse levels. For *dans la mesure où*, the restrictive context and the scope shift account for the argumentative value (justification) and pragmatic interpretation of the utterance as a comment which questions the truth of a state of affairs). For *en principe*, restrictive and contrastive contexts, as well as a scope shift, determine the values currently observed, i.e. modal values (conditional perfection or uncertainty). They are most often associated with an explicit exception to some deontic or statistical norm which derives from the primary meaning of *principe*.

Keywords

Grammaticalization, pragmatization, discourse markers, context, reanalysis